

Études & Résultats

DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES

20 ans d'expertise au service des solidarités et de la santé
Drees
STATISTIQUE PUBLIQUE



DÉCEMBRE
2018
NUMÉRO
1097

Un médecin libéral sur dix en activité cumule emploi et retraite

Au 1^{er} janvier 2018, près de 10 % des médecins libéraux ou ayant une activité mixte exercent dans le cadre du dispositif cumul emploi-retraite, soit un peu plus de 12 000 médecins. Le nombre de bénéficiaires du dispositif s'est fortement accru ces dernières années. Les spécialistes conventionnés en secteur 2, et notamment les psychiatres, y ont davantage recours que les généralistes ou les spécialistes de secteur 1.

Au-delà de 65 ans, près de 70 % des médecins encore en activité sont des cumulants. La cessation d'exercice définitive de ces bénéficiaires intervient en moyenne à 69,5 ans, après avoir cumulé revenu d'activité et pension de retraite pendant près de quatre ans. Leurs revenus sont quasiment au même niveau que ceux des actifs non cumulants. La croissance du dispositif d'année en année entraîne un recul progressif de l'âge de fin d'activité des médecins libéraux, qui atteint en moyenne 67 ans en 2017. Néanmoins, les différences d'âge à la cessation d'exercice se maintiennent entre hommes et femmes, généralistes et spécialistes.

La fin d'activité intervient plus tardivement pour les spécialistes dans les zones où ils sont nombreux à exercer, ainsi que pour les généralistes dans les zones peu denses. Paris se démarque particulièrement, les médecins y prolongeant leur activité nettement plus longtemps qu'ailleurs.

Anne Pla (DREES)

Au 1^{er} janvier 2018, 12 100 médecins libéraux ou ayant une activité mixte poursuivent une activité professionnelle tout en percevant une pension de retraite (selon la Caisse autonome de retraite des médecins de France) et bénéficient ainsi du dispositif « cumul emploi-retraite » (encadrés 1 et 2). Ils représentent près de 10 % des médecins libéraux ou ayant une activité mixte exerçant au 1^{er} janvier 2018 (graphique 1) et 27 % des médecins de plus de 60 ans encore en activité. Depuis la suppression, en 2009, du plafond de revenu autorisé dans le cadre du cumul, le nombre de médecins bénéficiaires du dispositif s'est rapidement accru : il a été multiplié par 2,7 en sept ans.

Au-delà de 65 ans, près de 70 % des médecins encore en activité sont des cumulants

Poursuivre son activité après 60 ans, en cumul ou non, est très courant chez les médecins. C'est le cas de 87 % des médecins actifs ou retraités âgés de 61 à 64 ans. Jusqu'à 65 ans, les médecins actifs restent plus nombreux que les inactifs (graphique 2). Entre 65 et 69 ans, 43 % des médecins libéraux exercent encore, pour la plupart en bénéficiant du cumul. C'est à partir de 65 ans, âge de la retraite à taux plein quel que soit le nombre de trimestres

cotisés, que le choix du cumul emploi-retraite est possible pour le plus grand nombre. En effet, pour intégrer le dispositif du cumul intégral, il faut avoir liquidé ses droits à la retraite et être en droit de bénéficier du taux plein. Ainsi, au-delà de 65 ans, près de 70 % des médecins encore en activité sont des cumulants. Au 1^{er} janvier 2018, la plupart d'entre eux sont âgés de 65 à 70 ans : 3 % seulement ont moins de 65 ans et 28 % plus de 70 ans. Ils sont âgés en moyenne de 69,4 ans (69,5 ans pour les hommes et 68,8 ans pour les femmes).

Les hommes recourent légèrement plus au cumul emploi-retraite que les femmes : au 1^{er} janvier 2018, 32 % des hommes médecins âgés de plus de 60 ans encore en activité sont cumulants, contre 24 % des femmes. La prolongation de l'activité professionnelle après 60 ans est moins fréquente pour les médecins femmes que pour leurs collègues masculins, même si elle reste à un niveau élevé. Entre 61 et 64 ans, 82 % d'entre elles sont encore actives contre 89 % des hommes. Entre 65 et 69 ans, leur taux d'activité est de 36 %, soit de dix points inférieur à celui des hommes. Ces générations de médecins restent encore très majoritairement masculines : les cumulants sont des hommes à 81 %.

Les taux de cumul emploi-retraite au 1^{er} janvier 2018 pour les médecins âgés de moins de 70 ans sont très proches de ceux observés cinq ans auparavant. En revanche, les médecins âgés de 70 à 79 ans, restent davantage actifs aujourd'hui, puisque 20 % d'entre eux exercent encore au 1^{er} janvier 2018, alors qu'ils n'étaient que 14 % en 2013. La mise en place du cumul intégral datant de 2009, les médecins bénéficiaires se trouvaient alors encore relativement « jeunes » en 2013 et le nombre de médecins de plus de 70 ans actifs et retraités était donc limité.

Un peu moins de quatre ans passés en cumul emploi-retraite en moyenne

Les praticiens hommes ou femmes ayant choisi de cumuler emploi et retraite cessent leur activité quatre ans plus tard que les non-cumulants. Les cumulants partent donc à la retraite à 69,5 ans en moyenne en 2016, contre 65,1 ans pour les autres (tableau complémentaire A¹). Cette diffé-

ENCADRÉ 1 Sources

Les données individuelles et exhaustives de la Caisse autonome de retraite des médecins de France (CARMF) sur les médecins libéraux cotisants permettent de caractériser le médecin (sexe, âge, spécialité, secteur de conventionnement, département d'exercice), de connaître ses revenus d'activité annuels (mais le montant de retraite perçu ne fait pas partie des informations disponibles). Elles identifient également les médecins en cumul emploi-retraite et la date depuis laquelle ils exercent dans ce dispositif. Le cumul est l'un des trois statuts possibles du médecin vis-à-vis de la caisse de retraite (avec ceux de « cotisant » et de « radié »). Les données disponibles les plus récentes sont datées du 1^{er} janvier 2018.

Les données de l'appariement Insee-DGFip-CNAM sont exhaustives sur les médecins libéraux actifs au 31 décembre d'une année et décrivent à la fois l'activité professionnelle du médecin (source CNAM) et l'ensemble des revenus perçus par le foyer du médecin une année donnée et déclarés à l'impôt sur le revenu. Cette source ne délivre pas d'information sur le dispositif cumul emploi-retraite mais les médecins actifs au 31 décembre déclarant avoir perçu dans l'année à la fois des revenus libéraux et des pensions de retraite peuvent être considérés comme ayant choisi le cumul emploi-retraite. Un médecin pourrait toutefois percevoir une retraite provenant d'une ancienne activité salariée tout en poursuivant son activité libérale : il serait ainsi comptabilisé à tort dans le cumul emploi-retraite en question. Néanmoins, les effectifs comptabilisés sont très proches de ceux de la CARMF pour les années où l'appariement est disponible et permettent ainsi de valider les critères de repérage du cumul emploi-retraite dans l'appariement Insee-DGFip-CNAM (médecin âgé de plus de 60 ans n'étant pas professeur des universités-praticien hospitalier [PU-PH] et ayant perçu une pension de retraite d'au moins 6 000 euros dans l'année). De ce fait, dans l'étude, c'est à partir de cette source que les revenus et les retraites perçus sont estimés. La dernière année disponible est 2014.

Enfin, une troisième source a été utilisée pour modéliser l'âge moyen à la cessation d'activité des médecins : le répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS), constitué à partir des listes d'inscrits à l'Ordre des médecins. Il permet de suivre les médecins d'une année sur l'autre. Si un médecin âgé de 60 ans ou plus est présent une année et absent l'année suivante, il est supposé avoir cessé son activité. Les données 2012 à 2018 étant disponibles, les âges à la cessation d'activité sont calculés pour les années 2012 à 2017.

ENCADRÉ 2 Définitions du cumul emploi-retraite

Le cumul emploi-retraite permet de percevoir des revenus professionnels tout en étant retraité. Ce dispositif existe depuis la création du système de retraite en 1945, mais ses modalités ont été assouplies par la loi du 21 août 2003, puis par la loi de financement de la Sécurité sociale de 2009. Avant le 1^{er} janvier 2009, l'exercice de l'activité libérale devait procurer des revenus nets inférieurs annuellement à 130 % du plafond de la Sécurité sociale, soit 39 732 euros au 1^{er} janvier 2018. Depuis le 1^{er} janvier 2009, ce plafond n'existe plus. Pour bénéficier de ce dispositif, il faut à la fois avoir fait valoir ses droits à la retraite et avoir atteint l'âge du taux plein, ou avoir l'âge légal de départ à la retraite et justifier de la durée d'assurance nécessaire pour bénéficier d'une pension de retraite à taux plein.

Si l'assuré ne peut justifier du bénéfice de la retraite à taux plein, le cumul est soumis à une limitation de revenu : les revenus d'activité ne peuvent dépasser le plafond de la Sécurité sociale. Il s'agit alors du cumul partiel, par opposition au cumul intégral qui permet de percevoir la totalité des revenus issus de l'activité ou du régime de retraite.

Une fois entré dans le dispositif, le médecin continue à verser des cotisations sociales pour la retraite mais celles-ci ne sont plus attributives de droit : le montant de la pension de retraite est figé.

Jusqu'à la réforme des retraites de 2010, l'âge légal pour bénéficier du taux plein sans condition de durée d'assurance était de 65 ans. La réforme l'établit à 67 ans à compter de la génération 1955 et le fait dépendre de la génération du médecin pour les générations intermédiaires (générations 1951 à 1954). Ce changement prend effet pour les assurés nés à partir du 1^{er} juillet 1951, c'est-à-dire les personnes âgées de 65 ans fin 2016. Les départs à la retraite observés ici s'effectuent jusqu'à 2016 et s'effectuent donc dans le cadre antérieur à la réforme, avec un âge du taux plein fixé à 65 ans.

Au 1^{er} janvier 2017, 19 240 médecins (salariés ou libéraux) cumulaient emploi et retraite (selon le conseil de l'Ordre), soit sept fois plus qu'en 2007. Ainsi, 8,9 % de l'ensemble des médecins bénéficient du dispositif de cumul emploi-retraite. Ce dispositif se développe d'ailleurs dans d'autres secteurs de l'économie, et particulièrement parmi les non-salariés (Musiedlak, 2017), depuis l'assouplissement des conditions d'accès en 2009.

rence est comparable à la durée passée dans le dispositif, qui est proche de quatre ans en moyenne. Les médecins ayant cessé leur activité en 2016 après une période de cumul emploi-retraite ont travaillé en moyenne 15 trimestres supplémentaires en tant que retraités « actifs » (15 trimestres pour les hommes et près de 13 pour les

femmes). Pour un quart des cumulants, cette période a duré moins de deux ans, alors que pour un autre quart, celui des médecins qui en ont bénéficié le plus longtemps, elle a dépassé cinq ans. La durée du cumul est un peu plus courte pour les médecins généralistes que pour les spécialistes de secteur 1 (avec une différence d'un

1. Les tableaux complémentaires sont disponibles dans les données associées à l'étude sur le site internet de la DREES.

trimestre) et, plus encore, que pour ceux de secteur 2 (deux trimestres). Pour ces médecins ayant cessé leur activité en 2016, le bénéfice du dispositif a duré trois mois de plus que pour ceux ayant bénéficié du cumul emploi-retraite trois ans auparavant et ayant cessé leur activité en 2013.

Près d'un quart des psychiatres cumulent emploi et retraite

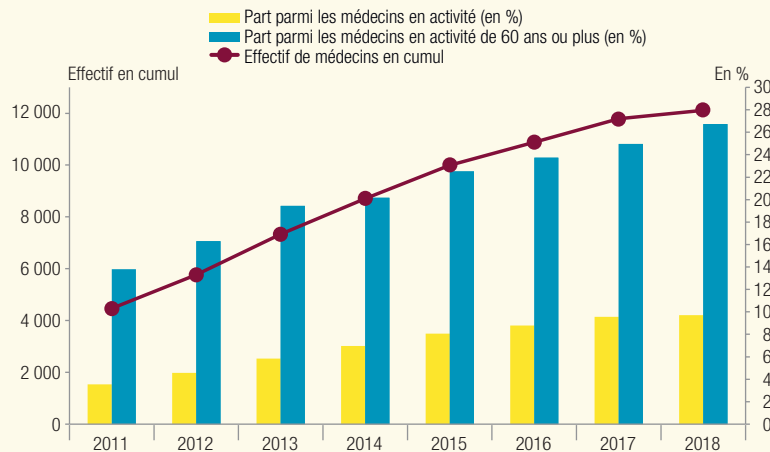
La part des médecins en cumul emploi-retraite est très variable selon la spécialité. En 2018, près du quart de l'ensemble

des psychiatres en exercice sont en cumul emploi-retraite, contre 6 % des anesthésistes ou des chirurgiens. Cette différence relève de la propension des médecins de la spécialité considérée à recourir au dispositif, mais aussi de la part des médecins âgés dans l'ensemble des praticiens. Les disparités de recours sont moindres lorsque le champ est réduit aux médecins de plus de 60 ans : 45 % des psychiatres encore actifs à 60 ans ou plus exercent dans le cadre du cumul emploi-retraite, alors que les anesthésistes ne sont que 20 % dans

ce cas (tableau complémentaire B). Le choix du cumul emploi-retraite parmi les actifs de plus de 60 ans dépend aussi du secteur de conventionnement : il est moins fréquent parmi les spécialistes conventionnés en secteur 1 (29 %) que parmi ceux installés en secteur 2 (38 %). Au 1^{er} janvier 2018, 46 % des cumulants exercent en tant qu'omnipraticiens, 31 % en tant que spécialistes de secteur 1 et 23 % en tant que spécialistes de secteur 2. Les spécialistes se révèlent ainsi majoritaires, ce qui n'est pas le cas parmi les médecins actifs.

GRAPHIQUE 1

Médecins cumulant activité et retraite depuis 2011



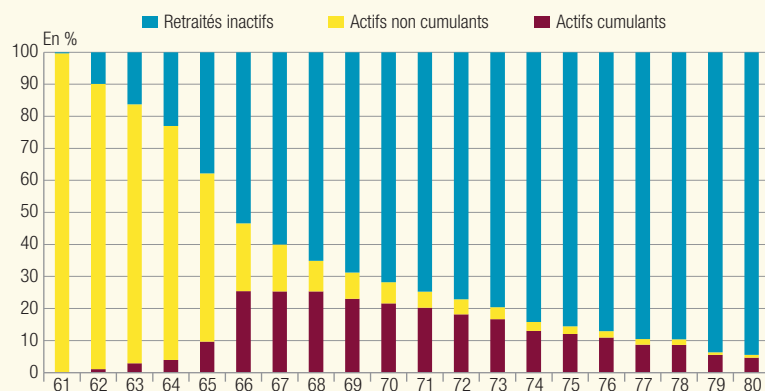
Lecture • En 2011, près de 4 500 médecins exerçaient leur activité en bénéficiant du cumul emploi-retraite, ils sont 12 100 au 1^{er} janvier 2018.

Champ • Médecins libéraux en activité au 1^{er} janvier de chaque année.

Source • CARMF, exploitation DREES.

GRAPHIQUE 2

Situation des médecins vis-à-vis du cumul âge par âge en 2018



Lecture • À 70 ans, 22 % des médecins exercent encore tout en cumulant leur activité avec une pension de retraite, 6 % exercent sans avoir demandé à bénéficier du cumul et 72 % ont cessé leur activité et perçoivent leur allocation-retraite.

Champ • France, médecins libéraux en activité et médecins inactifs allocataires d'une pension de retraite au 1^{er} janvier 2018.

Source • CARMF.

En cumul, le revenu global moyen est équivalent à celui des médecins en activité

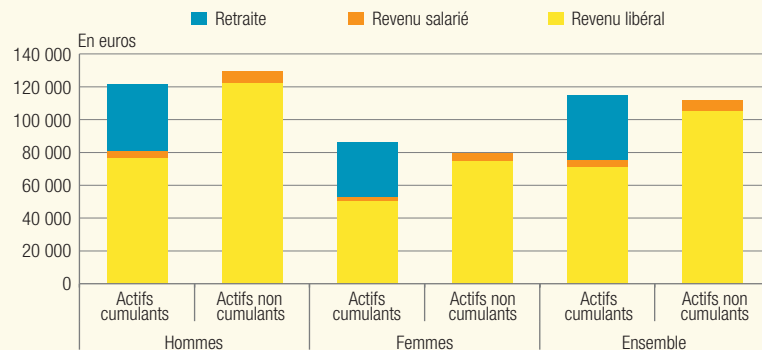
Quand ils bénéficient du cumul emploi-retraite, les médecins maintiennent un niveau d'activité tel qu'ils déclarent en 2014 un revenu libéral imposable inférieur de seulement 30 % à celui de l'ensemble des médecins libéraux actifs (respectivement 26 % pour les omnipraticiens et 37 % pour les spécialistes) [Pla, 2017]. Ce revenu atteint 75 600 euros en moyenne. L'écart entre retraités hommes et femmes est marqué, avec un revenu respectif de 81 140 et de 53 450 euros, et son ampleur est comparable à celui existant entre les non-cumulants hommes et femmes. À ce revenu s'ajoute une pension de retraite moyenne, perçue au titre de l'activité libérale du médecin ainsi que pour d'éventuelles activités salariées exercées en sus. Son montant moyen s'élève à près de 40 000 euros en 2014. Le revenu global moyen d'un cumulant (soit la somme du revenu d'activité perçu par le médecin cumulant et de sa pension de retraite) est ainsi légèrement inférieur au revenu d'activité des médecins non cumulants pour les hommes mais un peu supérieur pour les femmes (graphique 3). La proportion plus faible de femmes parmi les retraités actifs que parmi les non-cumulants explique que, pour l'ensemble des médecins hommes et femmes confondus, le revenu global des retraités actifs soit plus élevé que celui des non-cumulants.

En recul chaque année, l'âge de fin d'activité atteint 67 ans en 2017

Conséquence probable du développement du cumul emploi-retraite ainsi que des modifications de l'âge minimal et de

GRAPHIQUE 3

Montant moyen de revenu déclaré en 2014



Lecture • Pour les hommes, le revenu libéral des médecins actifs non cumulants s'élève à 122 500 euros alors qu'il atteint 76 700 euros pour les médecins actifs cumulants.
Champ • France, médecins actifs au 31 décembre 2014. Les actifs cumulants sont les médecins hors praticiens hospitaliers ayant déclaré au moins un euro de revenu libéral et au moins 6 000 euros annuels de pension de retraite, âgés de plus de 60 ans. Les non-cumulants sont les autres médecins actifs fin 2014, hors PU-PH, n'ayant pas déclaré de pension de retraite d'au moins 6 000 euros.
Source • Appariement Insee-DGFip-CNAM 2014, exploitation DREES.

l'âge du taux plein liées à la réforme des retraites, les médecins libéraux cessent d'exercer à un âge de plus en plus avancé : les médecins ayant mis fin à leur activité libérale en 2017 sont âgés en moyenne de 66,9 ans, soit un an et huit mois de plus qu'en 2011. Ce décalage ne remet pas en question les écarts d'âge de fin d'exercice : ainsi, comme six ans auparavant, les femmes s'arrêtent plus d'un an plus tôt que les hommes (65,9 ans contre 67,2 ans). Ce sont toujours les spécialistes exerçant

en secteur 2 qui terminent leur carrière le plus tardivement, à 67,7 ans, un peu plus de six mois après les spécialistes de secteur 1 (67,0 ans) et plus d'un an après les généralistes (66,5 ans).

À Paris, les médecins cessent leur activité plus tardivement qu'ailleurs

L'âge de fin d'activité dépend également du lieu d'exercice du médecin : à spécialité, sexe et année de départ comparables,

l'âge des spécialistes à la cessation est plus tardif dans les zones où les médecins sont nombreux à être installés². Les généralistes reculent ou diffèrent quant à eux leur départ à la retraite dans les zones très peu denses, là où ils savent que leurs patients auront des difficultés à retrouver un médecin traitant (*tableau complémentaire C*). Cette différence peut s'expliquer par le fait que les spécialistes n'entretiennent pas les mêmes relations avec leurs patients : le recours est souvent moins fréquent et les distances plus longues pour aller les consulter.

Le type de territoire (grande agglomération, zone rurale, région parisienne) auquel appartient la commune d'exercice du médecin influe peu. Seule l'unité urbaine de Paris se démarque, les médecins y prolongeant en moyenne leur activité nettement plus longtemps qu'ailleurs. Les spécialistes parisiens travaillent ainsi 1,7 an de plus que ceux s'étant installés dans des unités urbaines de taille moyenne comptant de 50 000 à 200 000 habitants ; la différence est de 1,2 année pour les généralistes. D'ailleurs, un médecin libéral sur cinq cumule emploi et retraite à Paris, contre un sur 10 ailleurs en France. De même, si 30 % des retraités actifs exercent en région parisienne, dont 15 % à Paris, la ville ne compte qu'à peine 7 % de l'ensemble des médecins français. ■

2. La densité locale de médecins de la même spécialité est mesurée par l'accessibilité potentielle localisée (APL) qui correspond à une densité médicale pour 100 000 habitants à caractéristiques standardisées. Les communes dites « denses » regroupent 25 % des habitants pour lesquels la densité médicale locale est la plus forte, les communes dites « sous-denses » ceux pour lesquels la densité est la plus faible. Les autres communes, celles à densité moyenne, constituent le groupe de référence.

POUR EN SAVOIR PLUS

- **Flamand, L., Gilles, C., Trannoy, A.** (2018, novembre). Qui travaille après 65 ans ? *France, portrait social*. Paris, France : Insee, coll. Références.
- **Musiedlak, Y.** (2017, septembre). Cumul emploi-retraite : deux personnes sur trois travaillent à temps partiel. DREES, *Études et résultats*, 1 021.
- **Pla, A.** (2017, septembre). Médecins libéraux : une hausse modérée de leurs revenus entre 2011 et 2014. DREES, *Études et résultats*, 1 022.
- **Solard, G.** (dir.) (2017). *Les retraités et les retraites*. Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la DREES.
- **Vergier, N.** (2016, juillet). Accessibilité aux professionnels de santé libéraux : des disparités géographiques variables selon les conditions tarifaires. DREES, *Études et Résultats*, 970.
- Site de la Caisse autonome de retraite des médecins de France (CARMF).

LA DREES SUR INTERNET

Retrouvez toutes nos publications sur notre site drees.solidarites-sante.gouv.fr

Retrouvez toutes nos données sur www.data.drees.sante.gouv.fr

Pour recevoir nos avis de parution drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/avis-de-parution

Directeur de la publication : Jean-Marc Aubert

Responsable d'édition : Souphaphone Douangdara

Rédactrice en chef technique : Sabine Boulanger

Secrétaires de rédaction : Fabienne Brifault et Émilie Morin

Composition et mise en pages : Stéphane Jeandet

Conception graphique : Julie Hiet et Philippe Brulin

Pour toute information : drees-infos@sante.gouv.fr

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources •

ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384